

Arrêtés ministériels

A.M., 1998

**Arrêté numéro 98-11 du ministre de la Santé
et des Services sociaux en date du 2 juillet 1998**

Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant en conséquence la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les jeunes contrevenants (L.C., 1991, c. 43, a. 4, 33)

CONCERNANT la liste des lieux désignés pour la garde, le traitement ou l'évaluation des adultes et des adolescents, prévue par le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants

ATTENDU QU'en vertu de l'article 672.1 du Code criminel, introduit par l'article 4 de la Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant en conséquence la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les jeunes contrevenants (L.C., 1991, c. 43), le ministre de la Santé et des Services sociaux doit désigner des lieux dans la province en vue de la garde, du traitement ou de l'évaluation d'un accusé visé par une décision ou une ordonnance d'évaluation ou de placement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe (11) de l'article 13.2 de la Loi sur les jeunes contrevenants introduit par l'article 33 de la Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant en conséquence la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les jeunes contrevenants (L.C., 1991, c. 43), le ministre de la Santé et des Services sociaux doit désigner des hôpitaux dans la province en vue de la garde, du traitement et de l'évaluation des adolescents;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, par le ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE la garde, le traitement ou l'évaluation d'un accusé visé par une décision ou une ordonnance d'évaluation ou de placement, au sens de l'article 672.1 du Code criminel, soient confiés aux établissements suivants:

Région 01 — Bas-St-Laurent

Centre hospitalier régional de Rimouski

Région 02 — Saguenay-Lac-St-Jean

Complexe hospitalier de la Sagamie

Région 03 — Québec

Centre hospitalier Robert-Giffard

Région 04 — Mauricie et Centre-du-Québec

Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie

Région 05 — Estrie

Centre universitaire de santé de l'Estrie

Région 06 — Montréal-Centre

Hôpital Douglas
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Institut Philippe Pinel de Montréal
(examens portant sur la responsabilité criminelle)
Hôpital Rivière-des-Prairies
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal
Centre hospitalier de l'université de Montréal
Hôpital général du Lakeshore
Centre hospitalier de St. Mary
L'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis
Hôpital Jean-Talon
Hôpital Sainte-Justine
Centre hospitalier Fleury
Centre de santé de l'université McGill

Région 07 — Outaouais

La corporation du centre hospitalier Pierre-Janet

Région 08 — Abitibi-Témiscamingue

Centre hospitalier Malartic
(évaluation, traitement et garde)
Centre hospitalier La Sarre (évaluation et traitement)
Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos
(évaluation et traitement)
Centre hospitalier Rouyn-Noranda
(évaluation et traitement)

Région 09 — Côte-Nord

Centre hospitalier régional Baie-Comeau
Centre hospitalier régional de Sept-Îles

Région 10 — Nord-du-Québec

Établissements désignés des régions de l'Abitibi-Témiscamingue (08) et du Saguenay-Lac-St-Jean (02)

Région 11 — Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Centre hospitalier de Gaspé
(évaluation, traitement et garde)
Centre hospitalier de l'Archipel
(évaluation et traitement)
Centre hospitalier de Chandler
(évaluation et traitement)
Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs
(évaluation et traitement)
Corporation de l'hôpital des Monts
(évaluation et traitement)

Région 12 — Chaudière-Appalaches

Centre hospitalier Robert-Giffard
(évaluation, traitement et garde)
Centre hospitalier de la région de l'Amiante
(évaluation et traitement)
Centre hospitalier Beauce-Etchemin
(évaluation et traitement)
Hôtel-Dieu de Montmagny (évaluation et traitement)
Hôtel-Dieu de Lévis (évaluation et traitement)

Région 13 — Laval

Cité de la Santé de Laval

Région 14 — Lanaudière

Centre hospitalier régional Delanaudière
Centre hospitalier Le Gardeur

Région 15 — Laurentides

Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme
Centre hospitalier et Centre de réadaptation
Antoine-Labelle

Région 16 — Montérégie

Centre hospitalier Anna-Laberge
Centre hospitalier de Granby
Centre hospitalier régional du Suroît
Réseau santé Richelieu-Yamaska
Centre hospitalier Pierre-Boucher
Hôpital Charles Le Moyne
Hôpital du Haut-Richelieu
Hôtel-Dieu de Sorel

QUE la garde, le traitement ou l'évaluation des adolescents, au sens de l'article 13.2 de la Loi sur les jeunes contrevenants, soient confiés aux établissements suivants:

Institut Philippe Pinel de Montréal
Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus de Québec.

*Le ministre de la Santé et des
Services sociaux,*
JEAN ROCHON

30409